



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 avril 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice.

Dans sa récente recommandation 4/2026 sur les moyens de remédier à la pénurie de magistrats, le Conseil national de la justice a relevé plusieurs déficits affectant le fonctionnement de l'ordre judiciaire, en particulier des vacances de poste persistantes au sein de la magistrature et un manque d'attractivité croissant de cette carrière, notamment pour des raisons financières. Le Conseil souligne que ces difficultés entraînent des répercussions directes sur la capacité des juridictions à absorber la charge de travail, à respecter des délais raisonnables et à garantir un service public de la justice pleinement efficace.

Le Conseil estime dès lors nécessaire de combiner des mesures d'appoint pour répondre à l'urgence des besoins en personnel, et des mesures structurelles afin de renforcer durablement l'organisation judiciaire, notamment par une adaptation des modes de recrutement, une meilleure valorisation de la fonction de magistrat et une réflexion sur la mise en place de juridictions mixtes associant magistrats de carrière et praticiens expérimentés.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser à Madame la ministre les questions suivantes :

- Quelle appréciation Madame la ministre porte-t-elle sur la recommandation 4/2026 du Conseil national de la justice ?
- Madame la ministre partage-t-elle le constat du Conseil selon lequel les vacances de poste dans la magistrature constituent désormais un problème structurel, aggravé par un déficit d'attractivité, notamment sur le plan financier ?
- Quelles mesures d'appoint le Gouvernement entend-il mettre en œuvre à court terme afin de pallier les vacances de poste et de soulager les juridictions les plus exposées à la surcharge de travail ?
- Le Gouvernement envisage-t-il, à titre temporaire, de recourir au recrutement de magistrats retraités ou d'anciens avocats expérimentés afin de renforcer rapidement les effectifs judiciaires ?

- Quelles mesures structurelles le Gouvernement entend-il adopter pour améliorer durablement l'attractivité de la magistrature, notamment en ce qui concerne les conditions de recrutement, de rémunération et de carrière ?
- Le Gouvernement envisage-t-il une réforme visant à instaurer des juridictions mixtes, et dans l'affirmative, selon quel périmètre, quelles compétences et quel calendrier de mise en œuvre ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana  
Député